

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléés 0

- dont représentés 4

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20170622-D2017182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017

Publication : 26/06/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt deux juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 16 juin 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. FRELASTRE Jean-Michel et BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BULTEL Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques et M. BAGUE Patrice.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

OBJET : ANIMATION NATURA 2000 : CONVENTION CCVUSP / SEOLANE.

Le Conseil de Communauté,

VU sa compétence Natura 2000 et les actions de sensibilisation à l'Environnement qui y sont liées.

CONSIDERANT que le centre de recherche SEOLANE et le service Natura 2000 de la CCVUSP ont pour objectif commun de transmettre et de vulgariser le savoir scientifique, notamment autour des thématiques environnementales.

CONSIDERANT que SEOLANE propose d'importantes ressources en termes de locaux et de matériel et que la CCVUSP peut apporter du contenu naturaliste via son service Natura 2000 et une visibilité des actions de vulgarisation scientifique à travers son réseau de communication.

CONSIDERANT qu'au titre de ses nouvelles missions d'animation, la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon sollicite un partenariat lui permettant d'accéder aux locaux et aux ressources matérielles de SEOLANE.

CONSIDERANT que l'accès à ces ressources mutuelles contribue à l'avancement des actions décrites dans les quatre Documents d'Objectifs portés par la CCVUSP.

CONSIDERANT l'intérêt de cette action,

Vu le projet de convention qui lui est présenté.

Après délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de partenariat.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat permettant l'organisation conjointe d'action de sensibilisation à l'Environnement entre le centre de recherche SEOLANE et la CCVUSP.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

Séance du 22 juin 2017